

23.12.01



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»  
\* Clisson \* Gorges \* Gétigné \* Saint-Lumine-de-Clisson \*

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le **DIX-HUIT DECEMBRE** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à Clisson, salle du Perron, en séance publique, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu, Présidente.

Étaient présentes :

CLISSON : Mme Véronique Jousset, Mme Alexia Pirois,  
GETIGNE : Mme Bénédicte Loiret,  
GORGES : Mme Séverine Protois-Menu,  
SAINT-LUMINE : Mme Valérie Dran.

Absente excusée :

GETIGNE : Mme Morgane Barbier (procuration à Mme Bénédicte Loiret),  
GORGES : Mme Sonia Petit (procuration à Mme Séverine Protois-Menu),  
SAINT-LUMINE : Mme Céleste Morisseau (procuration à Mme Valérie Dran).

Assistaient également :

M. Maxime Druelle, Directeur Général Adjoint de la ville de Clisson et Mme Christine Landreau, Directrice de la crèche.

**Secrétaire de séance :** Madame Véronique Jousset.

**Date de convocation :** 12 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 8	Présents : 5	Excusés : 3	Absents : 0	Voteants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------	-------------	--------------

### AFFAIRES FINANCIERES

#### ▫ Reprise de provision budgétaire - exercice 2023

#### **Madame la Présidente expose les faits.**

Le SIVU de la petite enfance avait constitué une provision pour risques et charges de fonctionnement dans les cas où la structure rencontrerait des difficultés pour son bon fonctionnement.

A ce titre, la dernière reprise de provision date de l'année 2019.

Ainsi, cette provision s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 176 306,96 €.

Eu égard à l'inflation remarquable et exceptionnelle que l'économie française a subi depuis 2021, le SIVU atteint désormais les limites de ses capacités de résilience et ne peut plus faire face au risque inflationniste cumulé depuis trois exercices sans effectuer une reprise de provision. Ce risque est évalué à 70 K € sur les trois derniers exercices.

A ce risque inflationniste s'est également ajoutée, en début d'année 2022, une difficulté dans le suivi des situations médicales des agents du SIVU auprès de l'assureur statutaire ; période durant laquelle le service 'ressources humaines' de la Ville de Clisson, prestataire de services pour le SIVU, était en rupture de service, connaissant un déficit de moyens humains. Il en résulte une perte partielle d'atténuations de charge d'environ 25 K €, qui n'a pu être récupérée malgré les efforts menés par le service 'ressources humaines' de la Ville de Clisson.

Aussi, à tous ces égards, il est proposé d'effectuer une reprise de provision de 95 000 € en 2023.

#### **Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23-04-05 en date du 26 avril 2023 approuvant la délibération modificative du vote du budget primitif 2023,

Accusé de réception en préfecture  
044-254402787-20231218-DEL-231201-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2023  
Date de réception préfecture : 27/12/2023

CONSIDERANT la soutenabilité du budget du SIVU de la petite enfance,

**Et en avoir délibéré,  
le Comité syndical, à l'unanimité,**

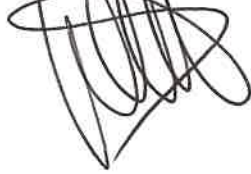
**EFFECTUE** une reprise de provision à hauteur de 95 000 € au compte 7815,

**PREND ACTE** que le stock de provision s'élève désormais à 81 306,96 €,

**AUTORISE** Madame la Présidente, à défaut la Vice-présidente, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise au comptable public assignataire et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Madame Véronique Jousset  
Secrétaire de séance



Séverine Protois-Menu  
Présidente

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

**27 DEC. 2023**

- son affichage le

**28 DEC. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-254402787-20231218-DEL-231201-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2023  
Date de réception préfecture : 27/12/2023